

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice 19
Nombre de conseillers présents 13
Nombre de conseillers votants 16

L'an deux mille seize le 13 décembre à 20 H 15

Le Conseil Municipal de la commune de TRUYES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2016

Présents : Mme Beauchamp, M. Lechevallier, M. Birocheau, M. Greiner, M. Gaumé, Mme Faye, M. Berthias, Mme Aurnague, Mme Guérineau, M. Nau, Mme Chicheri, Mme Coutable.

Pouvoirs : M. Malaguti donne pouvoir à M. Birocheau, Mme Rimbaud donne pouvoir à M. Greiner, Mme Plou donne pouvoir à Mme Coutable

Excusée: Mme Robin

Absents : Mme Bourlet-Pradels, M. Audoux

Secrétaire : M. Birocheau

Avis du conseil municipal sur le projet de PLU de la commune d'Azay-sur-Cher

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et L 123-18,

Vu le projet de PLU de la commune d'Azay-sur-Cher arrêté le 5 septembre 2016,

Considérant que le projet de PLU de la commune d'Azay-sur-Cher a été transmis à la commune de Truyes et reçu le 10 octobre 2016, et que celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée.

Considérant que le projet de PLU d'Azay-sur-Cher n'appelle pas d'observations, notamment au regard des orientations du projet de PADD de Truyes débattues en conseil municipal le 30 septembre 2015.

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de PLU de la commune d'Azay-sur-Cher tel qu'arrêté le 5 septembre 2016.

Pour extrait conforme
Stéphane de COLBERT
Maire



Acte exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié le

19 DEC. 2016

16 DEC. 2016